

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 avril 2015

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 15 avril 2015 à 20 h. Sont présents :

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Elzéar Dupuis	Saint-René
Absent	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
Absent	Saint-Éphrem-de-Beauce
Absente	Lac-Poulin

Monsieur Éric Paquet, directeur général, agit à titre de secrétaire de la rencontre.
Monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par monsieur Pierre Bégin, préfet.

2015-04-060

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 18 mars 2015;
 - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 7 avril 2015;
 - 3.3. Présentation des états financiers 2014 – Rapport du vérificateur et acceptation des états financiers consolidés;
 - 3.4. Nomination d'un vérificateur pour l'exercice financier 2015;
 - 3.5. État des surplus accumulés;

- 3.6. Règlement 2015-86 – Contrôle et suivi budgétaires;
- 3.7. Mandats à Azimut – Rénovation cadastrale (Saint-René) et modernisation de matrices graphiques (Saint-Philibert, Saint-Gédéon-de-Beauce, Saint-Hilaire-de-Dorset);
- 3.8. Nomination d'un représentant au conseil d'administration du Conseil économique de Beauce;
- 3.9. Nomination d'un représentant sur le comité de Santé l'Action;
4. Dossiers régionaux :
 - 4.1. Pacte rural – Rapport annuel d'activités 2014;
 - 4.2. Politique nationale de la ruralité 3 – Plan de travail quinquennal et portrait socioéconomique;
 - 4.3. Politique nationale de la ruralité volet 2 – Rapport financier final 2007-2014;
 - 4.4. Autoroute transfrontalière – Demande d'appui;
 - 4.5. Consultations régionales – Pacte fiscal;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Certificats de conformité (s'il y a lieu) :
 - Règlement 558-2015 – Saint-Georges;
 - Règlement 560-2015 – Saint-Georges;
 - Règlement 561-2015 – Saint-Georges;
 - Règlement 562-2015 – Saint-Georges;
 - Règlement 563-2015 – Saint-Georges;
 - Règlement 564-2015 – Saint-Georges;
 - Règlement 2015-39 – Saint-Évariste-de-Forsyth;
 - 5.2. Document indiquant la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme de certaines municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-27;
 - 5.3. Nomination d'un fonctionnaire désigné à la gestion des cours d'eau pour la municipalité de Saint-Théophile;
6. Service de génie municipal :
 - 6.1. Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – Étape 2 : Nomination d'un comité d'analyse;
 - 6.2. Service de génie municipal – Acquisition d'équipement;
7. Gestion du personnel :
 - 7.1. Ingénieur civil;
 - 7.2. Techniciens en génie civil;
8. Correspondance;
9. Rapport des comités;
10. Dépôt de documents :
 - 10.1. États financiers mensuels;
 - 10.2. Bilan trimestriel de la SAAQ;
11. Divers :
 - 11.1. Conférence de prestige du Centre universitaire des Appalaches;
 - 11.2. Modification au calendrier des séances du conseil des maires;
 - 11.3. Prix du patrimoine – 20 mai 2015;
 - 11.4. Beauce Art – Souper bénéfique;
 - 11.5. Le Bercail;
12. Période de questions;
13. Clôture de la séance.

2015-04-061

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 18 MARS 2015**

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 18 mars 2015 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 7
AVRIL 2015**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 7 avril 2015 à titre d'information.

2015-04-062

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Attendu le rapport présenté par la firme comptable Blanchette Vachon et Associés concernant le bilan et l'état des résultats 2014 de la MRC;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement, que le rapport déposé soit accepté tel que présenté.

2015-04-063

**PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS 2014**

Attendu que les états financiers 2014 de la MRC ont été distribués à tous les membres du conseil en plus de faire l'objet d'une présentation par un représentant de notre firme de vérificateurs externes;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement, que les états financiers 2014 de notre MRC soient acceptés tels que présentés et déposés par la firme Blanchette Vachon et Associés.

2015-04-064

**NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2015**

Attendu l'offre de service reçue de la firme Blanchette Vachon et Associés pour le mandat de vérification externe de l'année 2015;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, de retenir les services de la firme Blanchette Vachon et Associés à titre de vérificateurs externes pour l'année 2015, au coût de 7 050 \$ pour la préparation des états financiers consolidés et de 775 \$ pour la consolidation du budget, le tout, plus les taxes applicables.

ÉTAT DES SURPLUS ACCUMULÉS

Est déposé aux élus l'état des surplus accumulés et des fonds réservés de la MRC suite au dépôt des états financiers.

2015-04-065

RÈGLEMENT 2015-86 – CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES

Attendu l'avis de motion avec dispense de lecture préalablement donné à la séance du conseil tenue le 18 février 2015;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu à l'unanimité, d'adopter le règlement 2015-86 décrétant les règles de contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autorisation de dépenses et que ce dernier fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

2015-04-066

**MANDATS À AZIMUT – RÉNOVATION CADASTRALE (SAINT-RENÉ)
ET MODERNISATION DE MATRICES GRAPHIQUES (SAINT-
PHILIBERT, SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE ET SAINT-HILAIRE-DE-
DORSET)**

Attendu le dépôt des rôles d'évaluation prévu en 2016 pour les municipalités de Saint-Philibert, Saint-Gédéon-de-Beauce, Saint-Hilaire-de-Dorset et Saint-René;

Attendu qu'un mandat de conversion des données en format modernisé doit être exécuté à l'externe pour ces mêmes municipalités dont le cadastre a déjà été rénové;

Attendu qu'en l'absence de la technicienne en géomatique, un mandat d'intégration de la rénovation cadastrale pour la municipalité de Saint-René doit aussi être réalisé à l'externe;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Elzéar Dupuis et résolu à l'unanimité, de confier à la firme de géomatique Azimut les mandats suivants, le tout financé à même le budget :

- un premier mandat consistant à convertir les données des matrices graphiques des municipalités mentionnées plus haut en format modernisé pour un montant de 3 678 \$ plus les taxes;
- un second pour l'intégration de la rénovation cadastrale du territoire de la municipalité de Saint-René s'élevant à la somme de 5 894 \$ plus les taxes.

2015-04-067

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE**

Attendu que monsieur Éric Lachance, maire de Saint-Gédéon-de-Beauce, a fait part de son intention de démissionner de son poste de représentant de la MRC au conseil d'administration du Conseil économique de Beauce;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, que madame Christine Caron, mairesse de Saint-Simon-les-Mines, soit nommée à titre de représentante de notre organisme sur le conseil d'administration du Conseil économique de Beauce en remplacement de M. Éric Lachance.

2015-04-068

**NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT SUR LE COMITÉ DE SANTÉ
L'ACTION**

Attendu que monsieur Claude Morin, maire de Saint-Georges a fait part de son intention de démissionner de son poste de représentant de la MRC au comité Santé l'Action;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, que monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint de la MRC de Beauce-Sartigan, soit nommé à titre de représentant de notre organisme sur le comité de Santé l'Action en remplacement de M. Claude Morin.

2015-04-069

PACTE RURAL – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2014

Attendu le dépôt aux maires du rapport annuel d'activités 2014 du pacte rural;

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du rapport tel que préparé par madame Johanne Journeault, agente de développement rural;

Attendu que ce rapport doit être approuvé par le conseil pour sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement, d'approuver le rapport annuel d'activités 2014 du pacte rural de la Politique nationale de la ruralité volet 3 déposé par l'agente de développement rural et d'en autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2015-04-070

**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 3 – PLAN DE TRAVAIL
QUINQUENNAL ET PORTRAIT SOCIOÉCONOMIQUE**

Attendu le dépôt aux maires du plan de travail quinquennal relatif à la Politique nationale de la ruralité volet 3;

Attendu que le conseil prend acte du document et qu'il s'en estime satisfait;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, d'appuyer le plan de travail quinquennal relatif à la Politique nationale de la ruralité volet 3.

2015-04-071

POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ VOLET 2 – RAPPORT FINANCIER FINAL 2007-2014

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du rapport financier final de la Politique nationale de la ruralité volet 2;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'accepter le rapport financier final relatif à la Politique nationale de la ruralité volet 2, pour les années 2007 à 2014, tel que présenté.

AUTOROUTE TRANSFRONTALIÈRE – DEMANDE D'APPUI

Suite aux discussions, il est convenu que les représentants de la MRC de Beauce-Sartigan profitent de la tenue du Grand Rendez-vous des régions prévu le 3 juin prochain pour rallier les préfets et maires de la région touchés par ce dossier.

2015-04-072

CONSULTATIONS RÉGIONALES – PACTE FISCAL

Attendu l'invitation de la Fédération québécoise des municipalités à participer au Grand Rendez-vous des régions qui aura lieu à Québec le 3 juin prochain, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement, que soient désignées les personnes suivantes pour représenter notre MRC à cette activité :

- Le préfet, M. Pierre Bégin;
- Le préfet suppléant, M. Jean-Marc Paquet;
- Le maire de Saint-Georges, M. Claude Morin;
- Le directeur général de la MRC, M. Éric Paquet.

2015-04-073

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 558-2015 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS POUR
LE SECTEUR DE LA ROUTE 204**

Considérant que ce règlement a pour effet de modifier le plan de zonage, secteur est urbain, afin :

- D'agrandir la zone CD-326 à même la zone RA-022;
- D'agrandir la zone CD-383 à même la zone RB-382;
- D'ajouter un terrain actuellement dans la zone CD-321 à la zone RC-320;

Considérant que la modification est de nature locale et ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 558-2015 de la ville de Saint-Georges.

2015-04-074

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 560-2015 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CD-711 À MÊME LA
ZONE RB-720 POUR UN TERRAIN SITUÉ DANS LA 13^E RUE**

Considérant que la modification a pour effet de modifier le plan de zonage (planche B, secteur ouest) en agrandissant la zone CD-711 afin d'y inclure un terrain situé au 640, 13^e Rue.

Considérant que ces modifications sont de nature locale et ne contreviennent pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 560-2015 de la ville de Saint-Georges.

2015-04-075

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 561-2015 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 ET LE
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 151-2005 AFIN DE CRÉER LES
ZONES PB-827 ET RA-828 À MÊME LES ZONES PB-784 ET RB-791**

Considérant que le règlement a pour effet de modifier le plan de zonage, secteur ouest, de la façon suivante :

- La zone PB-827 est créée à même les zones PB-784 et RB-791;
- La zone RB-828 est créée à même la zone RB-791;

Considérant que le règlement modifie le règlement de zonage en ajoutant les zones PB-827 et RB-828 à la grille des spécifications;

Considérant que le règlement ajoute des précisions sur la dimension minimale des terrains, au règlement de lotissement 151-2005;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Céline Bilodeau et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 561-2015 de la ville de Saint-Georges.

2015-04-076

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 562-2015 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN DE CRÉER
DES ZONES RÉSIDENTIELLES DE FAIBLE ET FORTE DENSITÉ À
L'OUEST DE LA 16^E RUE PROJETÉE AU SUD DE LA 25^E RUE**

Considérant que le règlement a pour effet de modifier le plan de zonage, secteur ouest, pour créer les zones suivantes :

- Les zones RD-825 et RD-826 du côté ouest de la 16^e Avenue projetée;
- La zone RB-823 de part et d'autre de la 27^e Rue projetée et la zone RB-824 entre la future 28^e Rue et la zone industrielle existante;

Considérant que le règlement modifie le règlement de zonage en ajoutant les zones RB-823, RB-824, RB-825 et RB-826 à la grille des spécifications;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 562-2015 de la ville de Saint-Georges.

2015-04-077

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 563-2015 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN DE CRÉER
DES ZONES RÉSIDENTIELLES DE MOYENNE ET FORTE DENSITÉ
ENTRE LA 22^E AVENUE ET LA 25^E AVENUE PROJETÉE**

Considérant que le règlement a pour effet de modifier le plan de zonage, secteur est, planche A, zonage 4/6, pour créer les zones RD-393, RC-394, RC-395 et RB-396 à même la zone RB-378 :

Considérant que le règlement modifie le règlement de zonage en ajoutant les zones RD-393, RC-394, RC-395 et RB-396 à la grille des spécifications;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 563-2015 de la ville de Saint-Georges.

2015-04-078

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 564-2015 AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005
RELATIF AU ZONAGE DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES AFIN DE
MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AGRANDISSEMENT
DES SITES D'EXTRACTION DÉROGATOIRES**

Considérant que ce règlement a pour effet de permettre, à certaines conditions, l'agrandissement des sites d'extraction dérogatoires sur un terrain ne bénéficiant pas de droits acquis;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 564-2015 de la ville de Saint-Georges.

2015-04-079

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 2015-39 AMENDANT LE RÈGLEMENT 1-2006 RELATIF
AU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
ÉVARISTE-DE-FORSYTH**

Considérant que ce règlement a pour effet :

- d'agrandir une affectation agricole à même une affectation industrielle;

Considérant que ce règlement modifie la carte « plan d'affectation du sol, secteurs urbain et rural » faisant partie intégrante du règlement 1-2006;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 2015-39 de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth.

2015-04-080

**DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À
APPORTER AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DE CERTAINES
MUNICIPALITÉS SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT 2004-71-27**

Attendu que le règlement 2004-71-27 est entré en vigueur le 20 mars 2015 tel que prévu à l'article 53.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan adopte, en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de ladite loi, le :

DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS QUE CERTAINES MUNICIPALITÉS DEVRONT APPORTER À LEURS RÈGLEMENTS D'URBANISME SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-27

Municipalité(s) concernée(s) : Saint-Georges

Document concerné : Règlement de zonage

Nature des modifications : Suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-27, la Ville de Saint-Georges devra modifier son règlement de zonage afin d'intégrer les dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé relatives à une dérogation en zone inondable pour permettre la construction d'une paroi berlinoise (quai de la promenade Redmond) dans la bande riveraine et dans le littoral de la rivière Chaudière.

Délai : Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (art. 58), la municipalité mentionnée dans le présent document devra, dans les six mois qui suivront l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-27 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter un règlement de concordance afin de modifier son règlement de zonage pour y intégrer les nouvelles dispositions.

2015-04-081

NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE À LA GESTION DES COURS D'EAU POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉOPHILE

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, d'accepter la nomination de monsieur Robert Lessard à titre de personne désignée pour l'application des responsabilités liées à la Politique de gestion des cours d'eau et au Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de Beauce-Sartigan et ce, sur le territoire de la municipalité de Saint-Théophile.

2015-04-082

PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIURL) – ÉTAPE 2 : NOMINATION D'UN COMITÉ D'ANALYSE

Attendu la démarche proposée par le ministère des Transport du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Attendu que le Service de génie municipal a complété et présenté au MTQ le rapport d'étape 1 qui consistait en une description du réseau routier local et l'élaboration d'un profil socioéconomique de la région;

Attendu que l'étape 2 nécessite d'effectuer la désignation des routes prioritaires,

dans un premier temps, et de dresser le bilan de l'état du réseau prioritaire, dans un deuxième temps;

Attendu que 25 % du réseau local 1 et 2 de la MRC, soit 116 km de routes, doit être désigné route prioritaire, le tout selon des facteurs de priorité bien définis;

Attendu que cette seconde étape se doit d'être réalisée par un comité d'analyse apolitique;

Attendu que le rapport élaboré par le comité d'analyse devra être approuvé par le présent conseil avant sa transmission au ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement, de nommer les personnes suivantes sur le comité chargé d'analyser le réseau routier du territoire de la MRC afin de désigner les routes prioritaires et dresser le bilan de leur état :

- M. Éric Paquet, directeur général de la MRC de Beauce-Sartigan;
- M. Dominic Lachance, directeur du Service de génie municipal;
- Mme Louise Roy, coordonnatrice du Service d'aménagement du territoire et urbanisme;

Le comité se réserve la possibilité de faire appel à M. Luc Bergeron, directeur général adjoint de la MRC, étant donné sa grande connaissance du réseau routier du territoire.

2015-04-083

SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT

Attendu que dans le cadre des mandats qui lui sont confiés, le Service de génie municipal doit utiliser des équipements d'arpentage, tel un système de géolocalisation par satellite (GPS);

Attendu que dans le cadre des travaux jusqu'ici confirmés pour l'année 2015 auprès des municipalités de la MRC ainsi que ceux prévus dans le cadre du Programme d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), le directeur du Service de génie municipal confirme le besoin d'un deuxième appareil de géolocalisation par satellite;

Attendu que les coûts d'acquisition de ce type d'équipement sont estimés à moins de 25 000 \$;

Attendu la soumission du fournisseur Cansel à un prix de 20 769 \$ plus les taxes pour un modèle de récepteur GNSS Trimble R6-M4 incluant Glonass, Carnet TSC3 et accessoires;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement, que le conseil autorise l'acquisition de l'appareil mentionné dans le préambule de la présente résolution au montant de 20 769 \$ plus les taxes et que ce montant soit défrayés à même le budget 2015 du Service de génie municipal.

2015-04-084

SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – EMBAUCHE D’UN INGÉNIEUR CIVIL

Attendu les entrevues réalisées par le comité de sélection pour le poste d’ingénieur civil;

Attendu qu’une candidature a été retenue, qu’une offre a été faite et que la MRC est toujours en attente d’une réponse;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l’unanimité, que le conseil autorise le comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan à procéder à l’embauche de l’ingénieur civil retenu, aux modalités et conditions offertes, si la réponse de celui-ci s’avère positive.

2015-04-085

SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – EMBAUCHE DE TECHNICIENS EN GÉNIE CIVIL

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, d’autoriser l’embauche de monsieur Samuel Veilleux à titre de technicien en génie civil, échelon 1, et ce, à compter de la fin du mois d’avril pour une période de 16 semaines.

Il est aussi proposé d’autoriser l’embauche, pour la période estivale, de techniciens en génie civil additionnels, au moment qui sera jugé opportun par le directeur du Service et si les besoins le justifient.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d’information :

- États financiers mensuels du mois de mars;
- Bilan trimestriel de la SAAQ;

CONFÉRENCE DE PRESTIGE DU CENTRE UNIVERSITAIRE DES APPALACHES

Est déposée aux élus, une invitation transmise par le Centre universitaire des Appalaches relativement à la conférence intitulée « Le pouvoir de l'engagement » donnée par Pierre Lavoie, instigateur du Grand Défi Pierre Lavoie.

2015-04-086

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES

Il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, que la séance du conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan du mois d'août, initialement prévue au calendrier le 19 août 2015, soit devancée au 12 août 2015.

PRIX DU PATRIMOINE 20 MAI 2015

Le directeur général avise les élus qu'une activité se déroulera le 20 mai prochain dans le cadre des Prix du patrimoine 2015.

Les élus recevront une invitation à cet effet dans les prochaines semaines.

2015-04-087

BEAUCE ART – SOUPER BÉNÉFICE

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'achat de 2 billets dans le cadre du souper bénéfice organisé par Beauce Art prévu le 2 juin prochain au coût de 150 \$ par billet.

AU BERCAIL

Monsieur Claude Morin, maire de Saint-Georges, explique les problématiques vécues par la maison d'hébergement Au Bercail relativement à la mise aux normes du bâtiment qu'elle occupe.

Les représentants de cet organisme seront invités à rencontrer le préfet à cet effet.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2015-04-088

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 40.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 15 avril 2015

Pierre Bégin, préfet

Éric Paquet, directeur général